



TH 7033 – Théologie de l’Ancien Testament

Professeur

Daniel C. Timmer, Ph.D.

Courriel

danieltimmer@hotmail.com

Adresse

Faculté de Théologie
Évangélique (FTÉ)
10710, avenue Hamelin
Montréal, QC, H2B 2G1

Téléphone

(514) 526-2003

Courriel Administration

admin@fteacadia.com

Site Web

www.fteacadia.com

Description

Un survol historique et thématique de la théologie de l’Ancien Testament avec une attention particulière à certains thèmes importants (création, alliance, libération, etc.), à leur rapport mutuel et à leur développement dans le Nouveau Testament.

Objectifs

1. Comprendre l’histoire du domaine de la théologie de l’Ancien Testament et les questions de méthodologie soulevées au fil de son développement.
2. Comprendre l’importance des présupposés et d’une méthode consciemment évangélique pour une théologie de l’Ancien Testament.
3. Développer une compréhension théologique de l’Ancien Testament orienté par son développement historique, basée sur une exégèse du texte et en mesure de respecter le dynamisme de ses thèmes principaux.
4. Lier les thèmes examinés au cadre « royaume par moyen d’alliance » et lier le tout au Nouveau Testament

Matériel

Requis pour B.Th., M.A./M.Div. et M.Th.

ALEXANDER, T.D., et B. ROSNER (éds.). *Dictionnaire de théologie biblique*. Excelsis, 2013.

(«DTB»)

GOLDSWORTHY, G. *Le Royaume révélé de l’Ancien Testament à l’Évangile*. Excelsis, 2005.

GOLDSWORTHY, G. *Christ au cœur de la prédication*. Excelsis, 2005 (quelques extraits seulement; les extraits seront fournis par le professeur, donc un achat facultatif).

Requis pour M.Th. seulement (fourni par le professeur sur GoogleClassroom)

BODA, M. « Biblical Theology and Old Testament Interpretation », *Hearing the Old Testament* (éd. C. Bartholomew et D. Beldman, Grand Rapids, Eerdmans, 2012), 122-53.

KILCHÖR, B. « Parler de Dieu comme s'il n'existait pas » (trad. D. Timmer), *Jahrbuch für evangelikale Theologie* 2016: 78-88.

SCHMID, Konrad. *Is There Theology in the Hebrew Bible?* Trad. P. Altmann. Winona Lake: Eisenbrauns, 2015. Lire les pages 11-28, 39-47.

YARBROUGH, R. « Should Evangelicals Embrace Historical Criticism? », *Themelios* 39 (2014): 37-52 (en ligne).

Recommandé

BARTHOLOMEW, C.G. et D.J.H. Beldman (éd.). *Hearing the Old Testament : Listening for God's Address*, Grand Rapids, Eerdmans, 2012.

DEMPSTER, S. *Dominion and Dynasty: A Theology of the Hebrew Bible*, Leicester, Inter-varsity, 2003.

ROBERTSON, P. *Le Christ des alliances*. Trad. A. Djaballah. Éditions de la FTE.

ROMEROWSKY, S. *L'œuvre du Saint-Esprit dans l'histoire du salut*, Excelsis, 2005.

WALTKE, B. *Théologie de l'Ancien Testament. Une approche exégétique, canonique et thématique*, Excelsis, 2012.

Évaluation

1. Votre **présence et participation** à chaque séance sont obligatoires et appréciées. Pour les étudiants à distance, le visionnement des vidéos des séances est obligatoire. Les étudiants à distance doivent fournir une attestation à cet effet (Annexe 1 du document « Directives étudiants à distance » sur la Google Classroom, à rendre au plus tard le vendredi 10 avril). Après trois absences (motivées ou non), ou trois séances non visionnées pour les étudiants à distance, il n'est plus possible de valider ce cours. Les étudiants devront fournir une attestation de présence (ou, le cas échéant, de visionnement des vidéos, pour chaque cours). Un étudiant en présentiel qui rate la première séance, au cours de laquelle le fonctionnement du cours est présenté en détail, doit obligatoirement visionner la vidéo de cette séance.
2. Lisez les **articles du DTB** indiquées dans le calendrier. Ces lectures seront validées par des questions portant sur ces lectures lors de l'examen final. Il est conseillé de suivre le calendrier de lecture fourni dans ce syllabus. Les lectures doivent être faites à un rythme raisonnable, qui permet la compréhension de ce qui est lu. Ne sont pas prises en compte les lectures « en diagonale » ou « en survol » (skimming).
3. Lisez au complet et écrivez un **résumé et évaluation** de Goldsworth (*Royaume*). Ce résumé sera d'environ 15 pages (1 page par chapitre, plus une brève évaluation). Incluez le numéro de page entre parenthèses quand vous faites référence à un passage du livre (évitiez des citations longues ou nombreuses). Portez une attention particulière aux questions de méthode, d'organisation et de la gamme unité-diversité ainsi qu'à sa portée pour une théologie chrétienne. Aucune bibliographie n'est nécessaire.
4. Écrivez une brève **étude** de 6 pages de la relation mutuelle entre les thèmes de création, tabernacle/présence de Dieu, et sabbat/repos en Genèse 1-3; Exod 20, 25, 31, 40; et Jean 1-2. Utilisant 3 articles du DTB et prenant Gen 1-3 comme le point de référence, identifiez et expliquez les éléments de continuité et de discontinuité entre Gen 1-3 et Exode et puis entre Exode et Jean 1-

2. Déterminez entre autre si les thèmes démontrent un développement positif ou non (voir, si ce qui suit est supérieur à ce qui le précède).
5. Écrivez une **dissertation** (12+ pages B.Th.; 15+ pages M.A./M.Div.; 18+ pages M.Th.) traitant un **thème** de l'AT, partant du moment où il apparaît jusqu'à la période postexilique. À la fin du travail vous devez discuter brièvement comment le NT développe ce thème, expliquant comment Jésus Christ et son œuvre en constituent l'accomplissement ultime (~2 pages). La dissertation doit utiliser seulement des ressources *académiques* (**au moins** 10 [B.Th.]; 15 [M.A./M.Div.]; 18 [M.Th.]). Aucune citation tirée d'un site web n'est permise à moins qu'elle s'agit d'une ressource publiée par une maison d'édition (par ex. un article dans une revue académique). Chaque ressource utilisée doit être identifiée à travers une note en bas de page. Vous devez proposer par écrit un **sujet et une bibliographie provisoire** pour la dissertation au plus tard le **21 mars**.
6. *Seulement les étudiants au M.Th.* doivent **lire les articles** de Boda, Kilchör, Schmid et Yarbrough puis identifier et discuter trois enjeux primordiaux qui expliquent la différence radicale entre l'approche de Schmid et celle de Boda, Kilchör et Yarbrough. (7 pages)
7. Un **examen final** portera à la fois sur les exposés de l'enseignant et sur les lectures. Il est fortement conseillé de prendre des notes en classe et au cours des lectures.

Les travaux écrits (sauf l'examen final) doivent être conformes aux normes de la Faculté; voir les outils de rédaction fournies dans le « portail étudiant » sur le site de la Faculté.

Vous pouvez utiliser des ordinateurs lors des séances uniquement pour prendre des notes. Ne pas les utiliser à d'autres fins, car ceci dérange et le professeur et vos collègues.

Toutes les travaux (incluant les attestations) doivent être rendus impérativement sur la Google Classroom (téléversés), et non pas en format papier ou par courriel. Tout travail remis en retard est pénalisé de 1,5% par jour. Le trimestre d'hiver de la FTE se termine officiellement le 22 avril 2022. Après cette date, il n'est plus possible de rendre quoi que ce soit (la note obtenue est alors automatiquement 0 pour le travail ou l'attestation en question).

La notation se fait selon le *Guide des Études*:

94-100%	A+	4,33	Excellent	67-69%	C+	2,33	Moyen
87-93%	A	4,00	Excellent	63-66%	C	2,00	Moyen
80-86%	A-	3,67	Excellent	60-62%	C-	1,67	Moyen
77-79%	B+	3,33	Bon	57-59%	D+	1,33	Passable
73-76%	B	3,00	Bon	53-56%	D	1,00	Passable
70-72%	B-	2,67	Bon	50-52%	D-	0,67	Passable

Pondération

Exigences	B.Th. et M.A./M.Div.	M.Th.
Présence et participation	5%	5%
Résumé et évaluation de Goldsworthy	10%	7.5%
Étude de Gen 1-3, Exod 19...40 et Jean 1-2	15%	12.5%
Dissertation	35%	32.5%
Analyse les 4 articles de Boda et al. (M.Th.)	-	12.5%
Examen final	35%	30%

Calendrier (sujet à changement)

Date	Sujet	Travaux	Lecture à faire avant le cours
10 jan	Histoire et enjeux		DTB « théologie biblique (La) », « L'unité et la diversité de l'Écriture » et « Le rapport entre l'ancien et le nouveau testament »
12 jan	Méthode		Goldsworthy, <i>Christ au Coeur</i> chs 2, 5 (partie 2), 7, 9 (partie 1)
24 jan	Le début		DTB Genèse, Création, Humanité, Jugement, Image de Dieu
26 jan	Patriarches, nation		DTB Exode et Lévitique, Abraham, Alliance, Exode (événement), Expiation, Loi, Sacrifice, Sang
7 fév	La nation sans roi	Résumé dû	DTB Deutéronome, Israël (peuple), Royaume de Dieu
9 fév	La nation sous son roi 1		DTB Josué et Juges, Jérusalem, Terre/pays, David, Mission, Repos, Reste, Temple
21 fév	<i>Semaine de lecture</i>		
23 fév	<i>Semaine de lecture</i>		
7 mars	La sagesse	Étude due	DTB Livres de Sagesse, Proverbes, Rois, Justice, Sagesse, Souffrance,
9 mars	La nation sous son roi 2		DTB Amos et Ésaïe, Eschatologie, Nations, Prophétie/prophètes
21 mars	L'exile	Bibliographie provisoire due	DTB Exil; Psaume 79
23 mars	La période postexilique 1		DTB Esdras-Néhémie
4 avr	La période postexilique 2		DTB Aggée, Malachi, Salut
6 avr	Résumé, l'AT dans le NT, etc.		DTB Dieu, Jésus Christ, Incarnation, Évangile, Adoration; l'épître aux Hébreux, Apoc 21-22
11-22 avril	Examen final	Dissertation, discussion (M.Th.) dues (22 avr.)	

Orientation bibliographique

En français

- Blandenier, Jacques. *Pour une lecture de l'Ancien Testament à la lumière de l'Évangile*, Charols, Excelsis, 2011.
- Buis, P. *La notion d'alliance dans l'Ancien Testament*. Lectio Divina 88. Paris, Cerf, 1976.
- Cazelles, H. *Le Messie de la Bible. Christologie de l'Ancien Testament*. Jésus et Jésus Christ. Paris, Desclée, 1978, 1995².
- Goldsworthy, G. *Le royaume révélé de l'Ancien Testament à l'Évangile*. Charols, Excelsis, 2005.
- Jacob, E. *Théologie de l'Ancien Testament*. Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1968².
- Rad, G. von. *Théologie de l'Ancien Testament*. Genève, Labor et Fides, 1963, 1967.
- Westermann, C. *Théologie de l'Ancien Testament*. Genève, Labor et Fides, 1985.
- Wright, Christopher, *L'éthique et l'Ancien Testament*, Charols, Excelsis, 2007.
- Zimmerli, W. *Esquisse d'une théologie de l'Ancien Testament*. Montréal, Fides, 1990.

En anglais

- Anderson, B. *Contours of Old Testament Theology*. Minneapolis: Fortress, 1999.
- Baker, David W., and Bill T. Arnold (éd.). *The Face of Old Testament Studies: A Survey of Contemporary Approaches*. Grand Rapids: Baker; Leicester: Apollos, 1999.
- Bartholomew, C.G. et D.J.H. Beldman (éd.). *Hearing the Old Testament : Listening for God's Address*. Grand Rapids: Eerdmans, 2012.
- Brueggemann, W. *Theology of the Old Testament: Testimony, Dispute, Advocacy*. Minneapolis: Fortress, 1997.
- Childs, B. *Biblical Theology of the Old and New Testaments: Theological Reflection on the Christian Bible*. Minneapolis: Fortress, 1992.
- Childs, B. *Old Testament Theology in a Canonical Context*. Philadelphia: Fortress, 1985.
- Dempster, S. *Dominion and Dynasty: A Theology of the Hebrew Bible*. NSBT. Leicester: Inter-Varsity, 2003.
- Gentry, P. et S.J. Wellum. *Kingdom through Covenant: A Biblical-Theological Understanding of the Covenants*. Wheaton: Crossway, 2012.
- Goldingay, J. *Old Testament Theology*. 3 vols. Downers Grove: InterVarsity, 2003-2009.
- Hahn, S. *Kinship by Covenant: A Canonical Approach to the Fulfillment of God's Saving Promises*. AYBRL. New Haven: Yale University Press, 2009.
- Hasel, G. F. *Old Testament Theology: Basic Issues in the Current Debate*. 4th rev. and exp. ed. Grand Rapids: Eerdmans, 1991.
- Kaiser, W. C. Jr. *Toward an Old Testament Theology*. Grand Rapids: Zondervan, 1978.
- Kessler, J. *Old Testament Theology: Divine Call and Human Response*. Waco: Baylor University Press, 2013.
- Lehman, C. K. *Biblical Theology*. Vol. 1: *Old Testament*. Scottsdale: Herald, 1971.
- Martens, E. A. *God's Design: A Focus on Old Testament Theology*. Grand Rapids: Baker, 1981.
- McComiskey, T. E. *The Covenants of Promise: A Theology of the Old Testament*. Grand Rapids: Baker, 1985.
- Ollenburger, Ben. *Old Testament Theology: Flowering and Future*. SBTS 1. 2nd ed. Winona Lake: Eisenbrauns, 2004.
- Rendtorff, Rolf. *The Canonical Hebrew Bible: A Theology of the Old Testament*. Leiderdorp: Deo, 2005.
- Routledge, Robin. *Old Testament Theology: A Thematic Approach*. Downers Grove: Intervarsity, 2008.
- Sailhamer, J. S. *Introduction to Old Testament Theology: A Canonical Approach*. Grand Rapids: Zondervan, 1995.
- Schreiner, J. *Theologie des Alten Testaments*. NEchtB. Ergänzungsband zum Alten Testament, I. Würzburg: Echter, 1995.
- Scobie, C.H.H. *The Ways of Our God: An Approach to Biblical Theology*. Grand Rapids: Eerdmans, 2003.
- VanGemeren, W. *The Progress of Redemption: The Story of Salvation from Creation to the New Jerusalem*. Grand Rapids: Zondervan, 1988.
- Vos, G. *Biblical Theology: Old and New Testaments*. Banner of Truth Trust, 1975.

Réglementation sur l'évaluation

L'enseignant est responsable de l'évaluation. Au début de chaque cours, l'enseignant détermine la forme de l'évaluation, ainsi que ses modalités et en informe les étudiants.

Les travaux écrits doivent être remis à la date prévue par le professeur. Les examens et les tests doivent être écrits également aux dates fixées.

Si un travail n'est pas remis, ou si un examen n'est pas écrit à la date fixée par le professeur, la note zéro est attribuée, à moins que l'étudiant, dans les huit jours qui suivent la date fixée pour la remise du travail, ne justifie, par écrit, son retard auprès du professeur. La demande de l'étudiant faite au professeur devra indiquer le motif pour lequel il ne s'est pas présenté à l'examen ou n'a pas remis son travail.

Dans le cas d'un retard pour un travail non remis, si le professeur estime que la justification est valable, il accordera un nouveau délai qui ne pourra pas dépasser 3 semaines (ce délai ne pourra pas dépasser la fin de la session courante). De plus, si la demande est acceptée, le professeur pourra accompagner le nouveau délai qu'il choisira d'une pénalité sur la note du devoir. Si la demande est refusée, la note zéro est attribuée à cette partie de l'évaluation du cours.

Dans le cas d'une absence à un examen en milieu de session, si le professeur estime que la justification est valable et qu'une reprise de l'examen est faisable (disponibilité du professeur), l'étudiant pourra repasser à titre

exceptionnel son examen. Cet examen de reprise sera fait sous la surveillance du professeur ou d'une personne désignée par le professeur. Un examen de reprise (pour un examen initialement organisé **à l'intérieur** de la session) ne pourra être fait au-delà de la fin de la session courante.

Dans le cas d'une absence à un examen de fin de session, si le professeur estime que la justification est valable, l'étudiant pourra repasser à titre exceptionnel son examen, et cela uniquement durant la semaine suivant la date originelle de son examen. Ce nouvel examen ne pourra être fait que de deux manières :

- Soit « sur place », si le professeur, ou une personne qu'il désignera, est disponible.
- Soit « à distance » en suivant exactement la réglementation des examens à distance.

Un pourcentage significatif de la note finale d'un travail de rédaction, déterminé par le professeur, sera attribué en fonction de la présentation formelle : format, orthographe, syntaxe, table des matières, notes bibliographiques, bibliographie, etc. Dans le cas où l'étudiant n'aura pas respecté les normes académiques, son travail pourra être jugé inacceptable et lui être rendu pour correction.

Réglementation concernant le plagiat

Le présent règlement a pour but de donner une description du plagiat ainsi que les sanctions encourues par les personnes qui commettront une telle infraction.

Définition de l'infraction

Dans le monde académique, le plagiat est le pire crime que l'on puisse commettre. Il est donc important de connaître quelques principes de la rédaction universitaire afin d'éviter le plagiat.

Toute citation, toute idée importante tirée de vos sources doit être attribuée à son auteur. Les notes en bas de page ou les références entre parenthèses dans le texte servent à cette fin (voir le chap. 14 de Jean-Paul Simard, Guide du savoir écrire).

Habituellement, on limite à trois ou quatre le nombre de citations de trois lignes ou plus (tirées des sources secondaires) dans une dissertation de 2000 mots.

Il faut que la dissertation soit, autant que possible, rédigée dans les propres mots de l'étudiant. Si vous voulez faire allusion à l'œuvre d'un auteur, il faut le signaler comme suit : « M. Blanc affirme », « Mme Rose dit », « il y a cinq possibilités », etc. Les citations et les idées des autres servent uniquement à stimuler ou à guider notre propre pensée ; elles ne la remplacent pas. Il faut être toujours critique et veiller à ce que le sens de la citation s'intègre dans votre argument ou votre discussion. Consultez votre professeur si vous êtes incertain.

Le plagiat ou la fraude pour l'ensemble des activités étant soumise à une notation dans le cadre d'un cours offert à la FTE (rapport, dissertation, examen etc...) est défini de la façon suivante :

« **1.1** Constitue une infraction le fait pour un étudiant de commettre une fraude ou, intentionnellement, par insouciance ou par négligence, tout plagiat ou copiage ainsi que :

tout tentative de commettre ces actes;

toute participation à ces actes;

toute incitation à commettre ces actes;

tout complot avec d'autres personnes en vue de commettre ces actes, même s'ils ne sont pas commis ou s'ils ne le sont pas une seule des personnes ayant participé au complot.

1.2 Constitue notamment un plagiat, un copiage ou une fraude :

a) la substitution de personne lors d'un examen, d'un travail ou d'une activité visés par le présent règlement;

b) l'exécution par une autre personne d'un examen, d'un travail ou d'une activité visés par le présent règlement;

c) l'utilisation totale ou partielle, littérale ou déguisée, d'un texte d'autrui, d'un tableau, d'une image, d'un enregistrement ou tout autre création, sur tout support, publié ou non en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence à l'occasion d'un examen, d'un travail ou d'une activité visés par le présent règlement;

d) l'utilisation d'une traduction totale ou partielle d'un texte d'autrui, sur tout support, publié ou non en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence à l'occasion d'un examen, d'un travail ou d'une activité visés par le présent règlement;

e) l'obtention, par vol, manœuvre ou corruption ou par tout autre moyen illicite, de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document non autorisé;

f) la sollicitation, l'offre ou l'échange d'information pendant un examen;

- g) la modification des résultats d'une évaluation ou de tout document en faisant partie;
- h) la possession ou l'utilisation pendant un examen de tout document sur tout support, matériel ou équipement non autorisé, y compris la copie d'examen d'un autre étudiant;
- i) le recours à toute aide non autorisée, qu'elle soit individuelle ou collective, à l'occasion d'un examen, d'un travail, d'un texte, d'un tableau, d'une image, d'un enregistrement;
- j) la falsification ou la fabrication de données ou d'un document, notamment d'un examen, d'un travail, d'un texte, d'un tableau, d'une image, d'un enregistrement;
- k) la présentation à des fins d'évaluation, d'activités visées dont le contenu a été obtenu, en totalité ou en partie, par achat ou échange de travaux académiques;
- l) la présentation, à des fins d'évaluations différentes, sans autorisation, d'un même travail ou d'activités visées intégralement ou partiellement, dans différents cours, dans différents programmes de l'Université, ou à l'Université et dans un autre établissement d'enseignement. »¹

2. Sanction

2.1 Première infraction

Dans le cas d'une première infraction au présent règlement, l'étudiant recevra l'une de ces sanctions suivantes selon la gravité de l'infraction :

- a) la réprimande;
- b) la reprise du travail pour lequel une infraction a été commise;
- c) l'attribution de la note « zéro » au travail pour lequel une infraction a été commise.

2.2 Récidive

En cas de récidive, les sanctions seront alors les suivantes :

dans le cas d'une première récidive, il sera attribué la note de « zéro » pour le cours durant lequel la récidive a été commise;

dans le cas d'une seconde récidive, l'étudiant sera **exclu** de la Faculté de manière temporaire (au minimum de trois années) ou permanente. Lors d'une exclusion temporaire, une mention apparaîtra sur le relevé de notes de l'étudiant uniquement pour la période de l'exclusion. Lors d'une exclusion permanente, une mention à cet effet sera inscrite de manière permanente sur le relevé de notes.

3. Procédure

Lorsque l'infraction aura été constatée, le professeur ou le surveillant qui aura été témoin de l'infraction ou qui en aura fait le constat suivra la procédure suivante.

3.1 Il devra en informer le doyen en lui envoyant un courriel (ainsi qu'une copie au directeur). Ce courriel devra contenir les choses suivantes :

- a) le cadre dans lequel l'infraction a été commise (nom du cours, examen, rapport, travail oral etc...);
- b) une version numérique du document sur lequel l'infraction a été commise (il sera important de signaler la partie du document où se trouve l'infraction, ainsi que l'ensemble des informations concernant le document original alors plagié);

3.2 Dans le cas d'une première infraction, le professeur appliquera directement la sanction qu'il jugera la plus appropriée (réprimande, reprise du travail ou zéro au devoir) tout en mettant au courant le doyen et le directeur.

3.3 Dans le cas d'une récidive, Le professeur suspendra la notation de l'élève pour le cours dans lequel il a commis une infraction. Il en avertira le doyen et le directeur. Le doyen et le directeur enverront dans un délai de 15 jours ouvrables une convocation à l'étudiant ayant commis l'infraction pour qu'il puisse s'expliquer devant un comité disciplinaire **ad hoc** qui sera composé du doyen, du directeur. Dès l'envoi de la convocation, l'étudiant pourra continuer son cours, mais son évaluation sera mise en suspens jusqu'à la décision finale du comité **ad hoc**.

3.4 Le comité **ad hoc** offrira une occasion à l'étudiant fautif de pouvoir s'exprimer librement concernant son acte.

¹ Recueil Officiel, Règlements disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants du premier cycle, N° 30.3, pages 1 à 8, Université de Montréal (2014) :

https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc_officiels/reglements/enseignement/ens30_3-reglement-disciplinaire-plagiat-fraude-etudiants-premier-cycle.pdf (consulté le 16/10/2019).

3.5 Suite à l'audition de l'étudiant fautif, le comité **ad hoc** enverra dans les 15 jours ouvrables un courrier (électronique ou matériel) dans lequel sera communiqué sa décision finale. Une copie sera envoyée au professeur enseignant le cours durant lequel l'étudiant a commis son infraction, ainsi qu'au registraire.

3.6 Si l'étudiant ne donne aucune suite à la convocation qui lui a été donnée, le comité **ad hoc** enverra dans les 15 jours ouvrables un courrier (électronique ou matériel) dans lequel sera donné sa décision finale. L'étudiant ne pourra pas abandonner son cours avant qu'une décision n'ait été rendue par le comité **ad hoc**. Une copie sera envoyée au professeur enseignant le cours durant lequel l'étudiant a commis son infraction, ainsi qu'au registraire.

3.7 Dans les trente jours qui suivent l'expédition de la décision finale du comité **ad hoc**, l'étudiant aura la possibilité de demander une révision de la décision qui a été prise. Il devra envoyer cette demande par courrier recommandé. Une nouvelle audition pourra être organisée par un nouveau comité disciplinaire **ad hoc**. Suite à cette audition, le nouveau comité disciplinaire **ad hoc** donnera sa décision par courrier (électronique ou matériel) dans les 15 jours suivant la réception de la demande de révision. Une copie sera envoyée au professeur enseignant le cours durant lequel l'étudiant a commis son infraction, ainsi qu'au registraire.

3.8 Toute décision prise à propos d'un plagiat peut être rétroactive.